

ELKANO GLOBAL FUND

Paris, le 10/04/2026

Elkano Asset Management, en sa qualité de société de gestion du fonds ELKANO GLOBAL FUND (ci-après « le Fonds »), souhaite informer les porteurs d'une évolution des règles de fonctionnement du Fonds.

Dans le cadre de la transposition en droit français de la Directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 (AIFM II), qui modifie certaines dispositions applicables aux instruments de gestion collective (FIA et OPCVM), une nouvelle obligation réglementaire est introduite. Ainsi, à compter du 16 avril 2026 au plus tard, les fonds devront disposer d'au moins deux mécanismes de gestion de la liquidité (« Liquidity Management Tools » – LMTs).

Cette évolution vise notamment à renforcer la protection des porteurs en cas de tensions sur la liquidité des marchés.

Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, **le Fonds disposera, en plus du mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») prévu depuis le lancement du Fonds, du mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement à partir du 16 avril 2026.**

Ce mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ces dispositifs s'inscrivent parmi les outils prescrits par la réglementation issue de la transposition de la directive AIFM II, et doivent être documentés dans la documentation juridique du Fonds avant la date d'application susmentionnée.

Les modalités d'application de ces LMTs sont détaillées dans le prospectus du Fonds.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque du Fonds.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Ces modifications entreront en vigueur le 16/04/2026.

Le prospectus, daté du 16/04/2026, sera disponible en langue française sur le site www.elkanoam.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.